

2020-08

# L'IMPACT DES INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX DANS L'ÉCONOMIE

Dédiées aux transports des flux, qu'ils soient physiques ou virtuels, supports des mobilités des personnes, des marchandises, la circulation de l'énergie ou de l'information, les infrastructures de réseaux répondent aux besoins essentiels au plus proche de chacun d'entre nous. Elles revêtent également un caractère indispensable pour le développement et la croissance, l'attractivité et la compétitivité de notre économie. Dans ce travail, le Cese a choisi de porter son attention sur trois secteurs emblématiques liés à l'économie des réseaux : les transports, l'énergie et les télécommunications.

Si la France possède l'un des meilleurs réseaux d'infrastructures au monde de par ses dimensions et son accessibilité, les retards d'investissements pour les maintenir et les moderniser sont énormes, alors que se présentent les grands défis du siècle que sont la transition écologique et la révolution numérique, et une exigence de solidarité territoriale et d'équité auxquels le Conseil est profondément attaché. Jamais les réseaux n'ont été autant porteurs de services absolument nécessaires : ne plus y avoir accès, ou à des prix jugés discriminatoires, amène une relégation largement exprimée

dans les précédents rapports du Cese (« *Fractures et transitions : réconcilier la France* », en particulier).

Alors que les objectifs qui sont assignés aux réseaux apparaissent multiples et fragmentés (économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux), le Cese a souhaité, à travers cet avis, réaffirmer la nécessité d'une vision stratégique transverse portée par l'État. L'arbitrage entre les différents projets et leur financement nécessitent un plus grand portage national que le Conseil appelle de ses vœux. Élaborés au nom de l'intérêt général avec l'ensemble des parties prenantes, dans la transparence et la concertation, et concourant à la transition écologique, les choix d'investissements et la conception même de l'infrastructure se doivent d'évoluer.

C'est la raison pour laquelle notre Assemblée plaide pour une ambition renouvelée en matière d'investissement. Le contexte financier avec des taux d'intérêts et un marché boursier chahuté et plus encore le contexte macro-économique fragilisé et la relance nécessaire suite à la crise sanitaire, sont justement des éléments favorables pour contribuer efficacement à



**Fanny Arav**

est économiste et urbaniste ainsi qu'administratrice salariée UNSA-Ferroviaire. Elle siège au CESE à la section des activités économiques où elle représente le groupe de l'UNSA.

### Contact :

fanny.arav@lecese.fr  
01 44 43 64 24

la relance via une politique infrastructurelle ambitieuse de par ses effets de levier notables, bénéfiques pour l'ensemble des acteurs économiques.

Conditions d'une plus grande souveraineté, lutte contre les fractures sociales et territoriales, transition écologique : à bien des égards, le présent travail s'inscrit dans les suites de l'avis « *Fractures et transitions : réconcilier la France* » adopté par le Conseil en mars dernier. Il veut proposer des pistes pour assurer des conditions de service et de production économiquement et qualitativement accessibles pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

## À CES DIFFÉRENTS ÉGARDS, LE CESE PRÉCONISE :

- 1. que l'État renforce les garanties de souveraineté nationale des infrastructures de réseaux indispensables à notre rayonnement économique et structurants pour notre cohésion sociale ; l'État doit, pour y parvenir, endosser à nouveau son rôle de stratège en matière d'infrastructures de réseaux, dans une vision transversale et de long terme ;
- 2. que soit effectué un bilan des directives de dérèglementations dans les différents secteurs pour en mesurer les conséquences des points de vue économique, social et environnemental ;
- 3. que les coûts complets dont les externalités environnementales soient intégrés dans la tarification afin d'éviter les distorsions de concurrence intra-sectorielles (fer/route, électricité/gaz) ;
- 4. que les agences de régulation coopèrent en amont et en aval pour lutter plus efficacement contre les positions dominantes et les nouvelles formes de concentrations et que la capacité de contrôle par la DGCCRF soit renforcée via des moyens en compétences et en effectifs ;
- 5. que soit assurée pour tous les acteurs économiques, une égalité d'accès aux services essentiels qui sont rendus par les infrastructures de réseaux ;
- 6. que le principe de péréquation soit pleinement appliqué et défendu via une tarification adéquate qui permette l'effectivité des droits à la mobilité, d'accès à l'énergie et au service universel des télécommunications ;
- 7. que puissent être extraites du calcul du déficit public, certaines dépenses d'investissement en faveur des infrastructures de réseaux ;
- 8. que le gouvernement missionne un groupe de travail pour travailler sur les méthodes comptables à employer et les évaluations financières afférentes, et définir des indicateurs adéquats qui permettraient de comptabiliser dans les bilans des gestionnaires d'infrastructures une valeur des actifs qui traduise réellement l'état des réseaux et prenne en compte notamment leur usure et leur adéquation aux variations d'usages ;
- 9. que le retard d'investissement dans les planifications financières des infrastructures de réseaux soit urgemment rattrapé, non seulement pour maintenir un minimum qualitatif, mais aussi pour permettre son évolution et sa modernisation ;
- 10. que soient pensés très en amont la pertinence, l'opportunité et le juste calibrage des infrastructures de réseaux dans une conception plus évolutive afin qu'elles intègrent les innovations technologiques et les nouveaux besoins ;
- 11. que soient prises en compte par l'évaluation environnementale, les externalités de nature sociales et sociétales des infrastructures sur l'environnement encore mal conceptualisées dans les calculs socio-économiques ;
- 12. que le gouvernement relance un travail visant à revoir significativement à la baisse le taux d'actualisation appliqué sur la durée de vie d'un projet ;
- 13. que l'État se dote d'une stratégie multisectorielle et pluriannuelle de long terme en matière d'infrastructures de réseaux et qu'il missionne une instance existante pour la préparer et coordonner ;
- 14. que soit effectué un bilan global d'évaluation des PPP intégrant l'ensemble des acteurs concernés, sur des périmètres pertinents et cohérents avec leurs objets respectifs ; que les services de l'État soient renforcés en compétences économiques et juridiques afin d'assurer un suivi vigilant et transparent, dans toutes les étapes et tout au long de la vie des contrats de partenariat public – privé ;
- 15. qu'une programmation pluriannuelle de l'industrie soit articulée avec une programmation pluriannuelle des infrastructures de réseaux qui devra inclure l'entretien, la maintenance et la modernisation et être dotée de moyens financiers à la hauteur des enjeux ;
- 16. que soient construites des carrières plus attractives au sein des branches en tenant compte de l'acquisition d'expertise et en prévoyant les reconversions et passerelles entre les secteurs.